

Charte du Chalet Monné

9 rue de l'église - 31110 Saint-Aventin

Contrat moral entre l'association et l'adhérent concernant la maison de l'association.

Notre association n'est pas un club de montagne tout à fait comme les autres : en plus de proposer des activités sportives, de nature et culturelles parfois, elle a en effet eu dès son origine en 1965 une maison à acquérir, gérer, entretenir et faire vivre : le "Chalet Monné" de St Aventin.

De très nombreux séjours, stages et activités s'y sont déroulés, qui ont marqué l'histoire et la culture du club.

Tous les adhérents ont aujourd'hui à leur disposition ce lieu précieux pour s'y retrouver, où ils peuvent amener des amis ou des connaissances, où ils peuvent organiser des séjours.

Occupation – Réservation :

L'association ne loue pas le chalet. L'association n'y a donc aucune activité commerciale de logement de personnes.

Tous les adhérents ont à disposition cette maison qui ne peut être ouverte que sous la responsabilité d'un adhérent qui en connaît le fonctionnement.

Chaque adhérent a la possibilité d'inviter des amis (1 adhérent peut inviter 4 personnes au maximum, sauf accord du Comité Directeur) qui y séjournent sous sa responsabilité, ils doivent prendre une adhésion temporaire à la journée en plus de s'acquitter de la nuitée.

Tarifification :

Un tarif de journée/nuitée est instauré pour toute personne résidant au chalet : ce tarif ne correspond pas à une prestation, mais est une participation aux frais liés à l'occupation du Chalet (électricité, gaz, eau, bois, assurances, impôts, entretien).

Fonctionnement :

Pour rester accueillante et en bon état, cette maison doit être utilisée de façon responsable, durable et respectueuse de l'environnement et des autres adhérents, dans l'esprit du club qui perdure depuis le début.

Des procédures sont définies pour l'ouverture, la fermeture et le fonctionnement du Chalet : eau, gaz et électricité (arrivée/départ), utilisation de l'insert.

Elles sont à suivre impérativement par tout utilisateur du Chalet.

Participation à l'entretien :

Le Chalet a besoin de la participation active de tous à son entretien, quelles que soient leurs compétences, chaque adhérent de l'association est donc concerné par l'entretien de la maison et de ses abords.

Dans cet objectif, sont programmés généralement un ou deux week-ends par an (printemps, automne) qui sont des moments conviviaux pendant lesquels se forge aussi notre culture commune.